

Conseil Municipal du 28 février 2019

Présents : MM Milet, de Vallavieille, Lesseline, Mme Gournay, Mr Martin, Mme Plaisance, MM Leconte, Jamet, Vasche.

Absents excusés : MM Férey, Mme Rolland

Absents : MM Harel, Mme Letourneur

Pouvoir : Mme Rolland à Mr Milet

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

L'ensemble du conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité.

2 Présentation compte administratif 2018 et proposition budget primitif 2019

Après avoir distribué à chacun des conseillers un dossier comportant le réalisé 2018 pour la Commune, le musée, Utah-shop et le budget assainissement, Monsieur le Maire présente tout d'abord le compte administratif de la commune. Celui-ci fait remarquer la bonne tenue des comptes dans la mesure où le chapitre des dépenses à caractère générale a diminué d'environ 4000€ par rapport à 2017 et que les autres chapitres ont plutôt connu une stabilité. Un excédent de fonctionnement se dégage donc pour un montant 189 727.57€. Pour la section d'investissement qui se clôture en déficit pour un montant de 177 730.45€, Monsieur le Maire explique que ce déficit est en parti dû au délai de versement de certaines subventions (subvention MAM 55 500, subvention éclairage public 37 650 et subvention clocher en attente). Ensuite il présente le budget primitif 2019 aux conseillers avec une inscription budgétaire au compte « bâtiment » plus importante pour pallier aux problèmes d'infiltration d'eau dans la mairie et pour pouvoir réaliser des travaux de couverture aux bâtiments du haras. Monsieur le maire propose d'inscrire des dépenses d'investissement comme suit : solde site internet commune, changement de fenêtres à la mairie ainsi que dans un logement, travaux à l'ancienne poste et au garage rue Eisenhower, achat d'une auto laveuse et éventuellement changement de la débroussailleuse, puis la poursuite du chantier du clocher de l'église le tout pour un montant de 612 000€ environ.

Monsieur le Maire procède de la même façon pour le budget du musée qui présente un excédent de fonctionnement pour l'année 2018 de 268 510.13€ et un excédent d'investissement de 31 087.36€. Après l'étude détaillée du compte administratif, Monsieur le Maire propose d'étudier le budget prévisionnel pour 2019 sachant qu'une comptabilité analytique étant établie, le vote du budget de la commune intégrera en totalité les dépenses et les recettes du musée. Cette année étant exceptionnelle (75°), des dépenses supplémentaires sont à prévoir pour les cérémonies. Une fiche annexe jointe au dossier du musée permet de détailler les dépenses pour l'année en fonctionnement mais également en investissement (travaux d'étanchéité, aménagement intérieur, film, création espace exposition, achat vitrine, nettoyage hangar, rechargement en sable...).

Monsieur le Maire précise que les votes des CA et BP auront lieu le 7 mars en présence de Mme la trésorière et que les conseillers ont la possibilité de contacter la mairie pour obtenir des informations supplémentaires si besoin ou pour soumettre une inscription qui aurait été omise lors de la préparation.

Monsieur le maire donne le détail des dépenses et recettes de l'année 2018 pour le budget Utah-Shop. Celui-ci se clôture avec un excédent de fonctionnement de 47 350.47€ et un déficit d'investissement de 19 308.38€. Il faut noter l'augmentation du compte marchandises mais qui est en adéquation avec l'augmentation des ventes de l'année qui passe de 431 110.65€ à 488 696.83€. Le budget 2019 s'oriente sur une année plutôt stable à l'exception des charges de personnel qui devraient connaître une légère augmentation dû à un renfort de personnel qui sera peut-être nécessaire en cours de saison dû aux festivités. A ce sujet, un point sera fait en cours d'année. Monsieur le Maire propose d'inscrire en dépense d'investissement, la pose de portiques de sécurité pour limiter les vols à la boutique pour un montant d'environ 3500€.

Pour finir, l'étude du CA et du BP du budget assainissement font apparaître des difficultés d'équilibre budgétaire qui obligeront la commune à pallier à ces besoins dans les prochaines années.

3 Financement divers pour le 75°

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de location de parcelle a été faite à Mme Schotkosky, propriétaire d'une parcelle jouxtant le musée, pour l'implantation d'une structure de 150m² dans laquelle auront lieu les réceptions. La mairie est en attente de la réponse.

Une demande de subvention a été adressée par la paroisse pour l'organisation de la marche pour la Paix qui partira du musée le 25 mai 2019. Le conseil municipal est favorable.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de louer en plus de la tente, des sanitaires et des chaises. Des devis ont été demandés aux entreprises Vilquin, François Location et la Carentanaise.

Monsieur le Maire précise qu'un feu d'artifice sera prévu pour le 75° et qu'il serait envisageable de le tirer le 7 juin de façon à clôturer le bal à Utah et le pique-nique organisé par les associations. Le conseil donne son accord pour le 7 juin et Monsieur Lesseline est chargé de voir l'organisation de celui-ci.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs demandes de subventions ont été adressées à la mairie. Une demande émane de l'association Utah Memory Field qui plante un camp à Utah du 4 au 9 juin et qui organise des circuits touristiques pendant cette période. Le conseil municipal pense que la somme demandée est importante et souhaite revoir les organisateurs avant qu'une décision soit prise. Une autre demande, non formalisée à ce jour, serait pour la pose d'avions Piper sur la plage le 9 juin en fin d'après-midi. Le dossier sera réétudié quand l'association aura fourni un budget prévisionnel.

4 Questions diverses

- Demande emplacement : La mairie a reçu une demande pour une activité « sandwiches, grillades, frites » sur le site d'Utah ou dans le bourg de Monsieur Sturbeaux. Le conseil municipal refuse cette demande.
- Déclaration d'intention d'aliéner : l'office notarial de Carentan nous a adressé une déclaration d'intention d'aliéner pour une parcelle située dans le lotissement Poséidon et soumise au droit de préemption urbain. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

- Pour avancer la réflexion sur la reconversion de l'ancienne poste, un rendez-vous est pris avec un architecte pour obtenir un estimatif financier des travaux à envisager.
- Eglise : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une mission complémentaire va probablement être nécessaire pour des travaux de toiture et de charpente au niveau du chœur, ainsi que pour recoller les colonnettes du maître d'hôtel. Une proposition de Monsieur Bastard sera adressée prochainement et sera donc étudiée lors d'une prochaine réunion.
- Mme Lamy, propriétaire de la crêperie Montoise, demande l'autorisation d'installer une tente de réception du 5 au 11 juin au-dessus de sa terrasse. Le conseil municipal accepte.